



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 5 DECEMBRE 2019,  
A LA MAISON DES CONGRES CLAUDE NICOLLIER AUX DIABLERETS,  
SOUS LA PRESIDENCE DE LUC PENEVEYRE**

**Le Conseil communal d'Ormont-Dessus,**

**Ouï** la motion de M. Alexandre Borghi pour du rail au Meilleret par la voie rapide

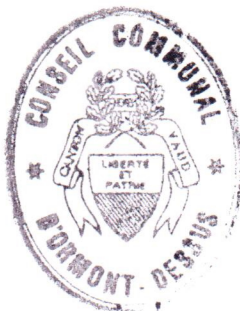
**Considérant** que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour;

**DECIDE :**

1. de charger la municipalité à entreprendre toutes les démarches nécessaires, auprès de toutes les instances concernées, soit principalement : Transports Publics du Chablais (TPC) – Télé Villars Gryon Diablerets (TVGD) – Services cantonaux concernés – Office fédéral des transports (OFT), afin que soit prise en compte comme solution alternative à celle proposée, la possibilité tant matériel que financière de transférer les skieurs du rail à neige, ceci à Vers-l'Eglise, diminuant ainsi le temps de trajet des voyageurs, tout en rajeunissant des infrastructures de remontées mécaniques sur un versant favorable à l'enneigement naturel et en dynamisant le chef lieu de notre Commune et son Auberge communale qui en a bien besoins.
2. de rendre compte des démarches entreprises auprès du Conseil communal d'Ormont-Dessus.

**AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL**

Le président  
Luc Peneveyre



La secrétaire  
Julia Belluz